



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
VENDREDI 21 JUIN 2024

N°64/2024

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le

ID : 976-200060473-20240620-D202464-DE



En exercice : 34

Étaient présents :

Présents : 20 Pour : 25
Absents : 09 Contre : 00
Procurations : 05 Abstention : 00
Votants : 05 Blanc : 00

Ali Moussa MOUSSA BEN, Andjouza M'LADJAO, Rifcati OMAR FOUNDI, Bouchourani COLO, Zouhouria FOUNDI CHEBANI, Fatima MADI, Chanrani ABDOU, Mouhamadilmounir ABDALLAH, Zaïdi ABDOU, Mu'Uminat-Swalihat CHEICK-AHMED, Hafidhou ABIDI MADI, Mirhane OUSSENI, Bihaki DAOUDA, Madi YOUSSEUF, Abachia HAMADA, Ismaila MDEREMANE SAHEVA, Abdou RACHADI, Houraza ATTOUMANI FOUNDI, Fatima SALIM (Elue Kani-Kéli), Assani-Soufiane AYOUBA

Objet :

Demande de subvention pour la construction d'un poste MNS et de ses abords à Sakouli

Étaient absents :

Chadhoulé ABDOU, Mouslim ABDOURAHAMAN, Zakiya TOIBIBOU, Nouriaty BACO, Fatima SALIM (Elue de Bouéni), Mohamed DAOUDA, Zakia MADY ASSANI, Hissani JEAN RENE, Hanima IBRAHIMA,

Procurations :

Zamimou AHAMADI, Mouridou MARI, Djaldi MOUSSA, Saïd ALISAÏD, Attoumani Black ABDULLAH

NOTA :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte du siège de la Communauté de Communes le 28/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 du mois de juin, le conseil communautaire s'est réuni dans la salle de délibération de la mairie de Bandréle sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire le 14 juin 2024, conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ali Moussa MOUSSA BEN. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Hafidhou ABIDI MADY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L.5214-16 relatif aux compétences des EPCI ;

Vu le rapport n°70/CCSUD/2024 relatif à la demande de subvention pour la construction d'un poste MNS et de ses abords à Sakouli.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la communauté de commune du Sud, de par sa compétence en matière d'aménagement du territoire et de développement du tourisme, porte un projet d'aménagement de la plage de Sakouli comprenant l'installation d'un poste de surveillance afin d'offrir plus de sécurité aux nageurs et mettre en place un POSS (Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours), en collaboration avec le SDIS et la préfecture.

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émergence.

La plage de Sakouli est une plage très fréquentée, un site où se retrouvent de nombreuses familles et touristes tout au long de l'année, en journée et soirée, en semaine, week-ends et périodes scolaires.

Les activités nautiques y sont donc favorables et nombreuses (natation, randonnées palmées, kayak, paddle, jet-ski, tours en bateau, plongée sous-marine), et tendent à s'y développer. Ces activités et le potentiel de développement mettent en lumière de nombreuses problématiques que la Communauté de Communes du Sud et ses partenaires souhaitent résoudre dans un projet d'aménagement et de gestion global (réfection de la voirie – travaux en cours-, définition d'une zone de baignade surveillée, sécurisation et organisation des activités terre/mer, équipements ...).

Après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire

Décide :

Article 1 : d'autoriser le Président à solliciter un financement auprès de l'Etat d'un montant de 100.000€, pour la construction d'un poste MNS et de ses abords à Sakouli pour permettre la concrétisation de ce projet ;

Article 2 : d'autoriser le Président à mettre à jour le plan de financement de l'opération validée par la délibération n°144/2022 du 9 décembre 2022 pour tenir compte de ladite demande de subvention :

Article 3 : d'autoriser le président à signer tous documents et actes afférents à cette demande de subvention.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024
Reçu en préfecture le 15/07/2024
Publié le **Fait à Bandréle, le 15/07/2024**
ID : 976-200060473-20240620-D202464-DE

Le Président

